



HAUT COMITE D'EVALUATION DE LA CONDITION MILITAIRE

1^{ER} RAPPORT | ANNEXES

1^{ER} FEVRIER 2007

HAUT COMITE D'EVALUATION DE LA CONDITION MILITAIRE

1^{ER} RAPPORT | ANNEXES

1^{ER} FEVRIER 2007

SOMMAIRE

LISTE DES ANNEXES

1	Décret n°2005-1415 du 17 novembre 2005 relatif au Haut Comité d'évaluation de la condition militaire	page 007
2	Composition du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire	page 011
3	Personnalités auditionnées	page 013
4	Unités militaires visitées	page 017
5	Effectifs militaires	page 019
6	Principales caractéristiques démographiques et sociologiques des militaires	page 023
7	Décès imputables au service dans les armées et dans la fonction publique civile de l'Etat	page 033
8	Mobilité géographique des agents de l'Etat	page 037
9	Recrutements et départs des militaires	page 045
10	Classement indiciaire des militaires et évolution depuis 1948	page 059
11	Indices détenus par les militaires et les fonctionnaires civils de l'Etat – Etude statistique	page 083
12	Comparaisons de carrières de fonctionnaires civils et de militaires	page 093
13	Définitions des cas-types utilisés pour certains calculs de rémunérations militaires	page 119
14	Nomenclature des catégories socioprofessionnelles dans la fonction publique de l'Etat	page 121
15	Primes moyennes brutes des militaires et des fonctionnaires civils de l'Etat et évolution de 1990 à 2004	page 129
16	Salaire net moyen (primes incluses) des militaires et des fonctionnaires civils de l'Etat et évolution de 1990 à 2004	page 139
17	Eléments de comparaison avec d'autres armées occidentales	page 151
18	Eléments de comparaison avec les salaires dans le secteur privé	page 161
19	Eléments de comparaison sur les salaires du premier emploi	page 169
	Glossaire	page 173

ANNEXE 1

**DECRET DU 17 NOVEMBRE 2005
RELATIF AU HAUT COMITE D'EVALUATION
DE LA CONDITION MILITAIRE**

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Décret n° 2005-1415 du 17 novembre 2005 relatif au Haut Comité d'évaluation de la condition militaire

NOR : DEFP0501373D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la défense,

Vu la Constitution, notamment ses articles 15, 21 et 34 ;

Vu la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires, notamment son article 1^{er},

Décète :

Art. 1^{er}. – Le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire a pour mission d'éclairer le Président de la République et le parlement sur la situation et l'évolution de la condition militaire. Il prend en compte tous les aspects favorables ou défavorables, juridiques, économiques, sociaux, culturels et opérationnels susceptibles d'avoir une influence, notamment sur le recrutement, la fidélisation, les conditions de vie des militaires et de leurs familles et les conditions de réinsertion dans la société civile.

Art. 2. – Dans son rapport annuel, le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire formule des avis et peut émettre des recommandations.

Art. 3. – Le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire est composé de sept membres nommés par décret du Président de la République :

- un membre du Conseil d'Etat, président, ou son suppléant également membre du Conseil d'Etat ;
- le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques ou son représentant ;
- quatre personnalités civiles qualifiées, sur proposition du Premier ministre ;
- un officier général en deuxième section, ou son suppléant également officier général en deuxième section, sur proposition du ministre de la défense.

Art. 4. – Le mandat des membres est d'une durée de quatre ans, renouvelable.

En cas de décès ou de démission d'un membre du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire, ou lorsque l'un d'eux cesse de remplir les conditions pour exercer les fonctions au titre desquelles il a été nommé, il est pourvu à son remplacement dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Art. 5. – A la demande du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire, les administrations de l'Etat et les établissements publics de l'Etat lui communiquent les éléments d'information et les études dont ils disposent et qui lui apparaissent nécessaires à l'exercice de ses missions.

Art. 6. – Le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire dispose d'un secrétariat général permanent dirigé par un secrétaire général, membre du contrôle général des armées, nommé par le ministre de la défense. Le secrétaire général assiste aux séances sans participer aux débats.

Le ministre de la défense peut déléguer sa signature au secrétaire général pour les besoins de fonctionnement du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire.

Art. 7. – Les crédits nécessaires au fonctionnement du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire sont inscrits au budget du ministère de la défense.

Les fonctions de président et de membre du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire sont gratuites. Les frais de déplacement sont remboursés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils ou militaires sur le territoire métropolitain.

Art. 8. – Le Premier ministre, la ministre de la défense, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique et le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 novembre 2005.

18 novembre 2005

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 5 sur 117

JACQUES CHIRAC

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
DOMINIQUE DE VILLEPIN

La ministre de la défense,
MICHÈLE ALLIOT-MARIE

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
THIERRY BRETON

Le ministre de la fonction publique,
CHRISTIAN JACOB

*Le ministre délégué au budget
et à la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,*
JEAN-FRANÇOIS COPÉ

ANNEXE 2

COMPOSITION DU HAUT COMITE

ANNEXE 2

COMPOSITION DU HAUT COMITE**PRESIDENT**

Monsieur Michel Franc

Président de section honoraire au Conseil d'Etat

MEMBRES

Amiral (2^{ème} section) Alain Béreau

Membre du Conseil d'analyse de la société

Monsieur Jean-Michel Charpin

Directeur général de l'INSEE, membre de droit

Monsieur Jean-Louis Chaussende

Président du comité stratégique de KPMG

Madame Elisabeth Hubert

Ancien ministre - Gérant de société

Monsieur Marcel Pochard

Conseiller d'Etat

Madame Rose-Marie Van Lerberghe

*Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris jusqu'au 19 octobre 2006
puis présidente du Directoire de KORIAN*

MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Michel Pinault

Conseiller d'Etat

Général d'armée (2^{ème} section) Louis Zeller

Conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes

ANNEXE 3

PERSONNALITES AUDITIONNEES

ANNEXE 3

PERSONNALITES AUDITIONNEES**• Général d'armée Henri Bentegeat***Chef d'état-major des armées***Contrôleur général des armées Christian Piotre***Secrétaire général pour l'administration***Général d'armée Bernard Thorette***Chef d'état-major de l'armée de terre***Amiral Alain Oudot de Dainville***Chef d'état-major de la marine***Général d'armée Richard Wolsztynski***Chef d'état-major de l'armée de l'air***Général d'armée Guy Parayre***Directeur général de la gendarmerie nationale***Contrôleur général des armées Jacques Roudière***Directeur des ressources humaines du ministère de la défense***Médecin général des armées Bernard Lafont***Directeur central du service de santé des armées***Contrôleur général des armées Jacques Feytis***Secrétaire général du conseil supérieur de la fonction militaire***• Capitaine Jérôme Zinc***Officier adjoint en compagnie au 2^{ème} régiment étranger d'infanterie (Nîmes)***• Madame Hélène Allard***Présidente de l'Association de réflexion, d'information et d'accueil des familles de militaires en activité (ARIA)*

et

Madame Chantal Clarac*Présidente de l'Association nationale des femmes de militaires (ANFEM)*

En compagnie de neuf épouses de militaires des différentes armées et catégories de personnel :

Madame Caroline Swewczyk**Madame Axelle de Peyrecave****Madame Caroline Chereau**

Madame Stéphanie Mallié

Madame Béatrice de Bonneaventure

Madame Tumed Puyhabilier

Madame Marie-Ange de Lapacherie

Madame Elisabeth Desbordes de Cepoy

Madame Marie Chereau

ELEVES OFFICIERS

ECOLES MILITAIRES DE COETQUIDAN

- Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr : **Sous-lieutenant Séverine Champenois**

- Ecole militaire interarmes : **Elève officier d'active Léonard Lebret**

ECOLE DE L'AIR (SALON DE PROVENCE)

Lieutenant Alexandre Galantin

ECOLE NAVALE (BREST)

Enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe Hervé Nielly

Enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe Caroline Aumaitre

ECOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE (MELUN)

Sous-lieutenant Claire Forgues

Sous-lieutenant Bertrand Alexandre

Lieutenant Alexandre Bernardeau

ECOLE DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES

- Ecole du service de santé des armées de Bordeaux : **Aspirant médecin Eléonore Correa**

- Ecole du service de santé des armées de Lyon Bron : **Aspirant médecin Jérôme Wannin**

ELEVES SOUS-OFFICIERS

ECOLE NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS D'ACTIVE (SAINT-MAIXENT L'ECOLE)

Engagé volontaire sous-officier Inès Dos Santos

Engagé volontaire sous-officier Alban Mercherz

ECOLE DE FORMATION DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMEE DE L'AIR (ROCHFORT)

Elève Emilie Portier

Elève Alexandre Chauvin

ECOLE DE MAISTRANCE (BREST)

Elève maistrancier Marion Barnabo

Elève maistrancier Julien Chassagnol

ECOLE DES SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE (LIBOURNE)

Elève gendarme Sabrina Mouzanuik

Elève gendarme Alban Nogues

ECOLE DU PERSONNEL PARAMEDICAL DES ARMEES (TOULON)

Sergent Cheikhe Boukhouala

ANNEXE 4

UNITES MILITAIRES VISITEES

ANNEXE 4

UNITES MILITAIRES VISITEES

BASE AERIENNE 112

(REIMS) – LE 15 MAI 2006

REGIMENT DE MARCHE DU TCHAD

(NOYON) – LE 29 MAI 2006

GROUPEMENT BLINDE DE LA GENDARMERIE MOBILE

(VERSAILLES-SATORY) – LE 13 JUIN 2006

PORTE-AVIONS CHARLES DE GAULLE

(TOULON) – LE 5 JUILLET 2006

ANNEXE 5

EFFECTIFS MILITAIRES

ANNEXE 5

EFFECTIFS MILITAIRES

1 - LES EFFECTIFS MILITAIRES EN 2005

Tableau 1 - Effectifs militaires en 2005

	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	Volontaires	Total
Terre	15 661	48 741	67 594	1 631	133 627
Marine	4 884	28 190	8 309	1 369	42 752
Air	6 876	34 905	16 336	1 001	59 118
Gendarmerie	4 515	78 369		14 839	97 723
Autres	6 195	7 001	1 084	403	14 683
TOTAL	38 131	197 206	93 323	19 243	347 903
<i>Dont sous contrat</i>	6 357 (17%)	65 780 (33%)	93 323 (100%)	19 243 (100%)	184 703 (53%)

Sources : Ministère de la défense – Bilan social 2005, p.15 et 16.

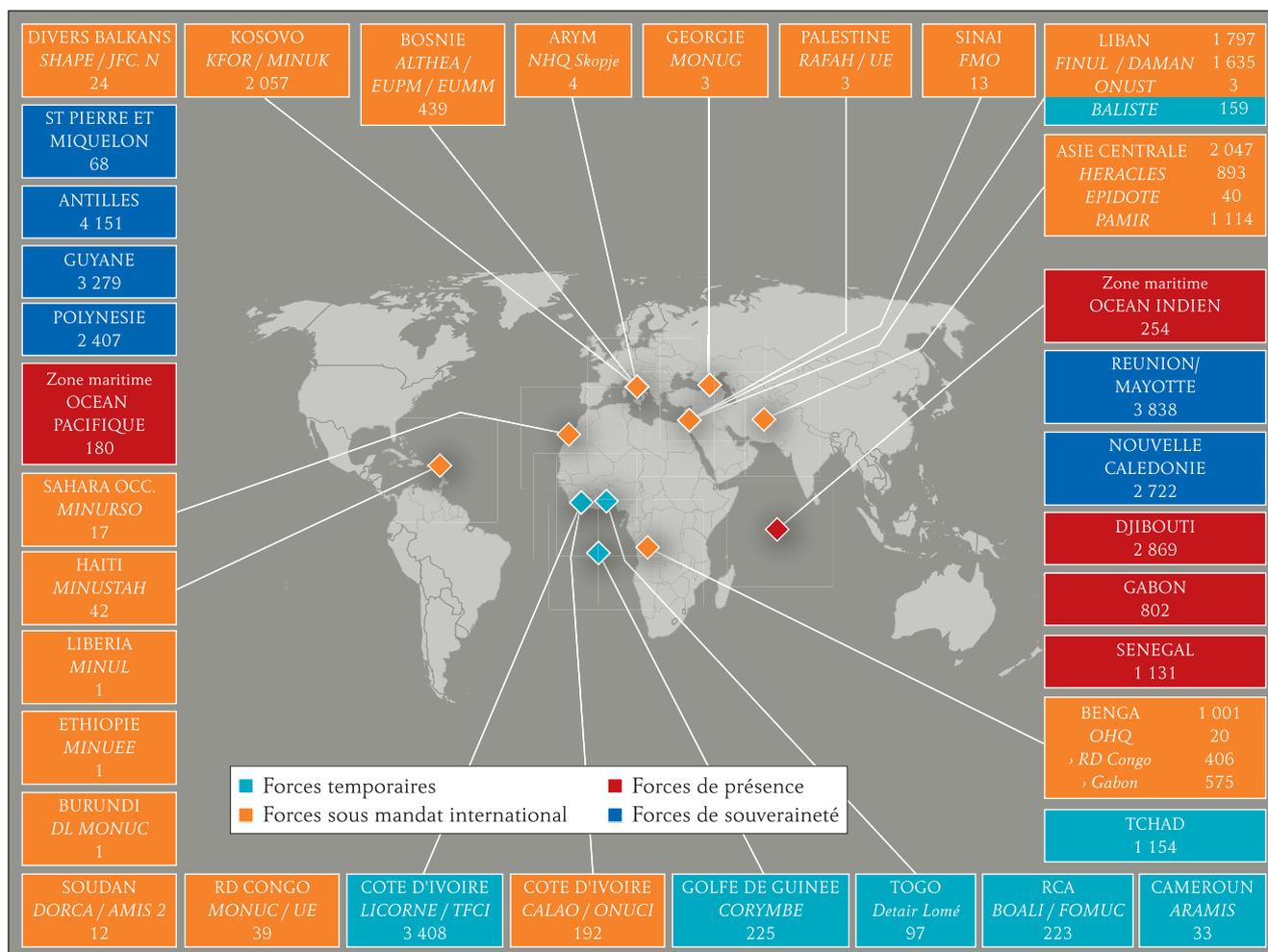
Champ : effectif moyen réalisé au cours de l'année 2005, y compris les aspirants et élèves-officiers d'active et les élèves de l'école Polytechnique.

2 - LES EFFECTIFS MILITAIRES DEPLOYES HORS DU TERRITOIRE METROPOLITAIN

Tableau 2 - Effectifs militaires déployés hors du territoire métropolitain (octobre 2006)

Forces de souveraineté Outre-Mer	Forces de présence à l'étranger	Opérations extérieures	Total hors Métropole
16 465	5 236	12 831	34 532 (10% de l'effectif militaire)

Sources : Ministère de la défense – Situation au 30/10/2006.



3 - REPARTITION DES EFFECTIFS MILITAIRES EN METROPOLE

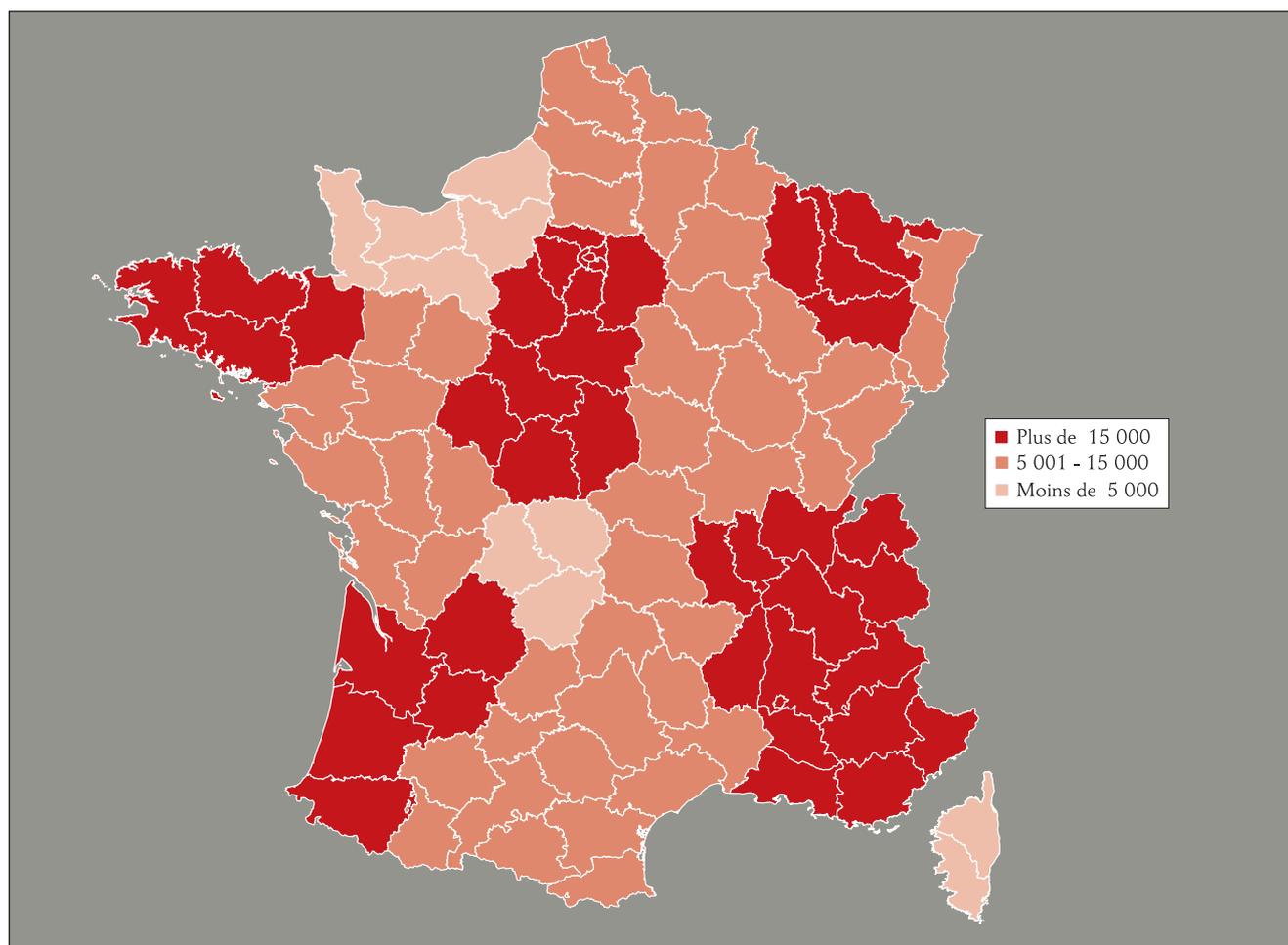
Environ 325 500 militaires sont affectés en métropole ; leur répartition est la suivante¹ :

Tableau 3 - Répartition par région administrative des militaires affectés en métropole

Région d'affectation	Effectifs	Région d'affectation	Effectifs
Alsace	3%	Ile de France	13%
Aquitaine	6%	Languedoc-Roussillon	4%
Auvergne	2%	Limousin	1%
Basse-Normandie	2%	Lorraine	7%
Bourgogne	2%	Midi-Pyrénées	4%
Bretagne	8%	Nord-Pas de Calais	2%
Centre	6%	Pays de la Loire	3%
Champagne	4%	Picardie	3%
Corse	1%	Poitou-Charentes	4%
Franche-Comté	3%	Provence-Alpes-Côte d'Azur	14%
Haute-Normandie	1%	Rhône-Alpes	6%

Sources : Observatoire social de la défense. / Champ : militaires en position d'activité présents au 31 août 2006.

¹ Dans le même temps, certains d'entre eux peuvent être déployés hors du territoire métropolitain, dans le cadre de missions de courte durée ou d'opérations extérieures.



Appendice : Répartition par grade des effectifs aux 31 décembre 1990 et 2004 (terre, marine, air, gendarmerie)

	1990	2004	Evolution	% de la catégorie en 1990	% de la catégorie en 2004
Généraux de division	136	148	12	0,4%	0,5%
Généraux de brigade	277	282	5	0,8%	0,9%
Colonels	2 254	2 136	-118	6,8%	6,6%
Lieutenants-colonels et commandants	10 218	10 361	143	30,6%	31,9%
Officiers subalternes	20 462	19 585	-877	61,4%	60,2%
Total officiers	33 347	32 512	-835	100,0%	100,0%
Majors	5 443	6 149	706	2,7%	3,2%
Adjudants-chefs	27 343	25 185	-2 158	13,4%	13,1%
Adjudants	32 304	33 361	1 057	15,9%	17,4%
Sergents-chefs	43 790	35 523	-8 267	21,5%	18,5%
Sergents	94 801	91 923	-2 878	46,5%	47,8%
Total sous-officiers	203 681	192 141	-11 540	100,0%	100,0%
Caporaux-chefs	23 272	36 190	12 918	51,9%	37,3%
Caporaux et soldats	21 560	60 960	39 400	48,1%	62,7%
Total militaires du rang	44 832	97 150	52 318	100,0%	100,0%
Total militaires TAMG	281 860	321 803	39 943		

Sources : fichiers INSEE.

Champ : militaires hors appelés et volontaires – Terre, marine, air, gendarmerie – Effectifs au 31 décembre.

ANNEXE 6

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES
DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOLOGIQUES
DES MILITAIRES**

ANNEXE 6

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOLOGIQUES DES MILITAIRES

1 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Taux de féminisation

Les femmes militaires, au nombre de 48 000, constituent près de 14% de l'effectif et 20% des recrutements de l'année 2005.

Tableau 1 - Proportion de femmes militaires dans les effectifs et le recrutement en 2005

Année 2005	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	Volontaires	Ensemble
% de femmes dans l'effectif	9,0%	12,2%	14,8%	34,2%	13,9%
% de femmes dans le recrutement	31,9%	22,8%	10,0%	27,7%	18,9%

Sources : Ministère de la défense – Bilan social 2005, p. 13 et 26.

Age moyen

Les militaires, et en particulier les militaires du rang, sont en moyenne plus jeunes que les autres agents de l'Etat.

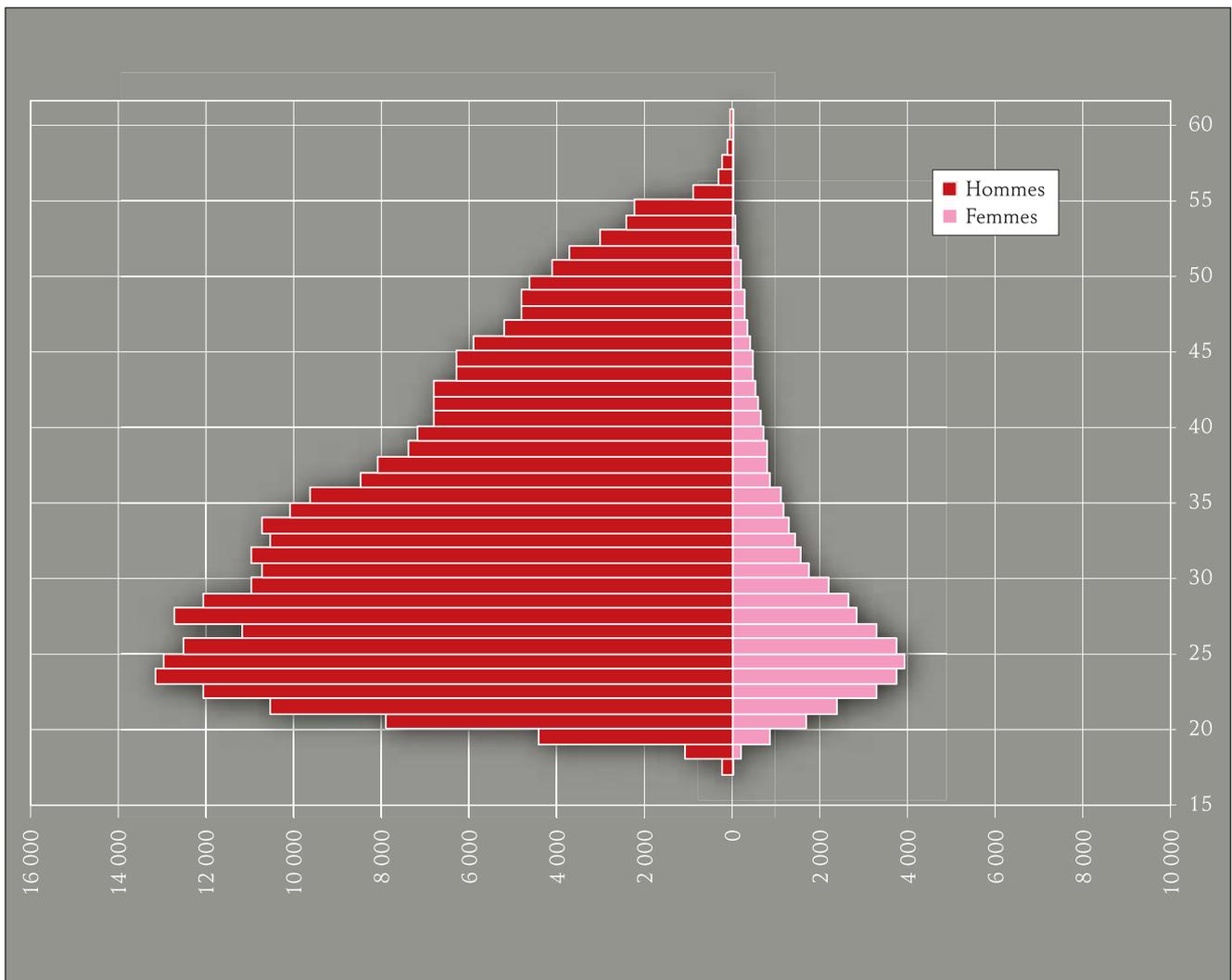
Tableau 2 - Age moyen des militaires et des titulaires civils non enseignants au 31/12/04

	Cat. A/officiers	Cat. B/ sous-officiers	Cat. C/militaires du rang	Ensemble
Militaires	38,9	35,5	25,3	32,9
Titulaires civils non enseignants	46,1	45	43,3	44,2

Sources : Observatoire social de la défense – Fichier DGAFP.

Champ : militaires à solde mensuelle (donc hors volontaires) – Agents titulaires civils de l'Etat non enseignants.

Graphique 1 - Pyramide des âges des militaires en 2005



Sources : Ministère de la défense – Bilan social 2005, p.20

Champ : ensemble des militaires.

2 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SOCIOLOGIQUES

2.1 - ORIGINE FAMILIALE

Les militaires sont souvent issus de familles relativement nombreuses.

Tableau 3 - Taille de la fratrie du militaire

Un enfant	Deux enfants	Trois enfants	Quatre enfants	Cinq enfants et plus
13,1%	32,2%	28,4%	13,0%	13,3%

Sources : Observatoire social de la défense – Enquête Famille 2001 – p.187.

Un militaire sur cinq a un père qui est ou a été militaire, cette proportion atteignant un sur trois parmi les officiers. Près de sept militaires sur dix sont les seuls membres de leur famille (parents, frères et sœurs) à être militaire.

Tableau 4 - Proportion de militaires nés d'un père militaire selon la catégorie hiérarchique du militaire lors du recrutement

Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	Ensemble
33,3%	21,5%	15,7%	20,1%

Sources : Observatoire social de la défense – Enquête Famille 2001 – p.189.

Lecture : parmi les officiers, 33,3% sont nés d'un père militaire.

Tableau 5 - Catégorie socioprofessionnelle du père au moment du recrutement du militaire

Catégorie du militaire au recrutement	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres supérieurs, professions libérales	Cadres moyens	Employés	Ouvriers, manoeuvres, chauffeurs
Officiers	3,3%	13,2%	46,4%	26,8%	2,8%	7,5%
Sous-officiers	7,3%	13,5%	9,8%	28,4%	10,2%	30,6%
Militaires du rang	4,2%	12,8%	6,8%	24,5%	11,8%	39,9%
Ensemble	5,7%	13,2%	11,1%	26,6%	10,4%	33%

Sources : Observatoire social de la défense – Enquête Famille 2001 – p.189.

Lecture : parmi les officiers, 3,3% ont un père agriculteur.

2.2 - SITUATION FAMILIALE DES MILITAIRES

2.2.1 - LA VIE EN COUPLE

Les trois quarts des militaires vivent en couple. Un peu plus de la moitié des militaires vivent en couple marié.

Tableau 6 - Situation conjugale des militaires

Pas en couple	En couple marié	PACS ou concubinage déclaré	En union libre
27,5%	55,1%	7,5%	9,9%

Sources : Observatoire social de la défense – Enquête «les militaires et leurs familles» 2001 (tableau 2.5.3 - p.53).

Champ : ensemble des militaires.

Lecture : 27,5% des militaires ne vivaient pas en couple en 2001.

Dans le cas des militaires vivant en couple, le conjoint est aussi militaire dans un cas sur dix. Cette proportion est plus élevée chez les femmes militaires, dont près de deux sur trois vivent en couple avec un militaire.

Tableau 7 - Proportion de militaires vivant en couple avec un militaire

% d'hommes militaires dont le conjoint est militaire	% de femmes militaires dont le conjoint est militaire	% de militaires dont le conjoint est militaire
6,1%	61,4%	10,6%

Sources : Observatoire social de la défense – Enquête «les militaires et leurs familles» 2001, p.60.

Champ : militaires vivant en couple.

Lecture : 6,1% des hommes militaires vivant en couple ont un conjoint militaire.

2.2.2 - LES ENFANTS

Plus de la moitié des militaires (55,4%) ont au moins un enfant, et près de trois militaires sur dix (28,7%) ont au moins un enfant de moins de trois ans.

2,8% des hommes militaires et 6,6% des femmes militaires vivent seuls avec leurs enfants.

Tableau 8 - Situation conjugale et existence d'enfants

	En couple marié avec enfant	En couple marié sans enfant	En couple non marié avec enfant	En couple non marié sans enfant	Seul avec enfant	Seul sans enfant
Hommes	49,3%	7,5%	4,8%	11,9%	2,8%	23,7%
Femmes	29%	8,8%	5,3%	19,4%	6,6%	30,9%
Ensemble	47,5%	7,6%	4,8%	12,6%	3,1%	24,4%

Source : Observatoire social de la défense – Enquête «les militaires et leurs familles» 2001, p.103.

Champ : ensemble des militaires.

Lecture : parmi les hommes militaires, 49,3% vivent en couple marié avec au moins un enfant.

2.3 - LA RUPTURE DE LA VIE EN COUPLE

La fréquence des divorces parmi les militaires a été souvent évoquée lors des visites d'unités, ce qui a conduit le Haut Comité à étudier plus particulièrement ce sujet.

2.3.1 - PROPORTION DE DIVORCES SELON L'ETAT-CIVIL

Les divorcés qui se sont remariés ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 - Proportion de divorcés parmi les militaires et dans la population française, par tranche d'âge

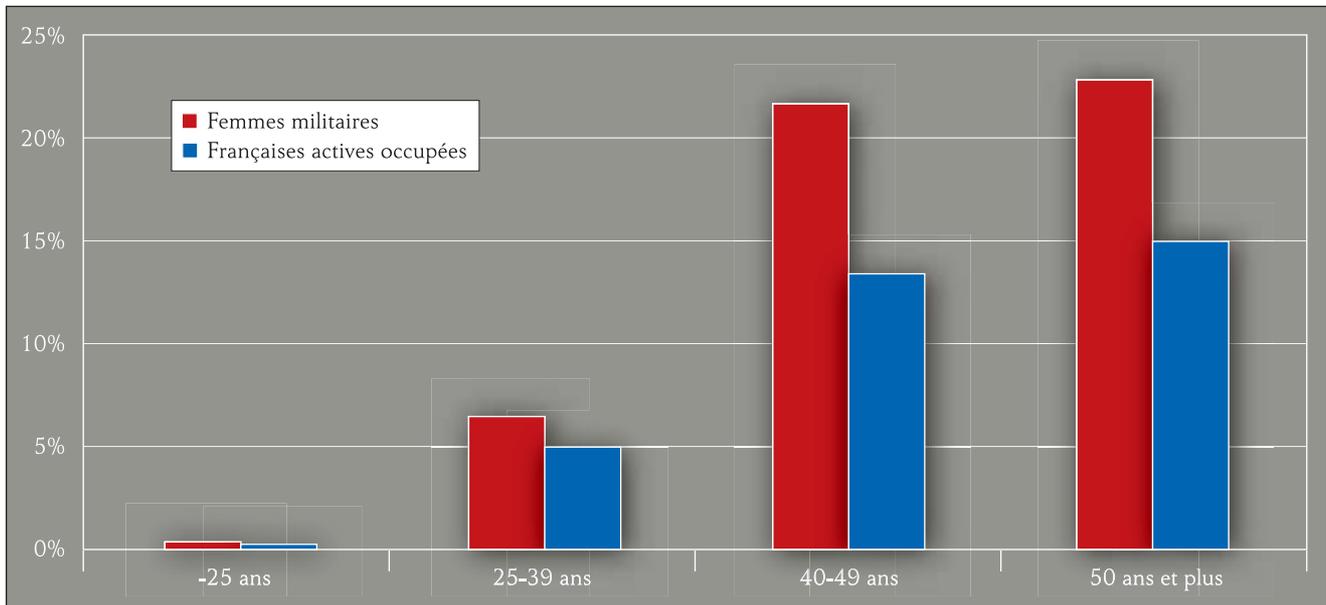
Age	Hommes militaires	Hommes français actifs occupés	Femmes militaires	Françaises actives occupées
-25 ans	0,1%	0	0,3%	0,2%
25-39 ans	3%	2,9%	6,6%	4,8%
40-49 ans	8,2%	9,9%	21,6%	13,5%
50 ans et +	3,8%	9,6%	22,7%	15,1%
Ensemble	3,6%	6%	7,1%	8,9%

Sources : Observatoire social de la défense – enquête «les militaires et leurs familles» 2001 (tableau 2.6.1 – p. 55) et INSEE/Enquête emploi 2000.

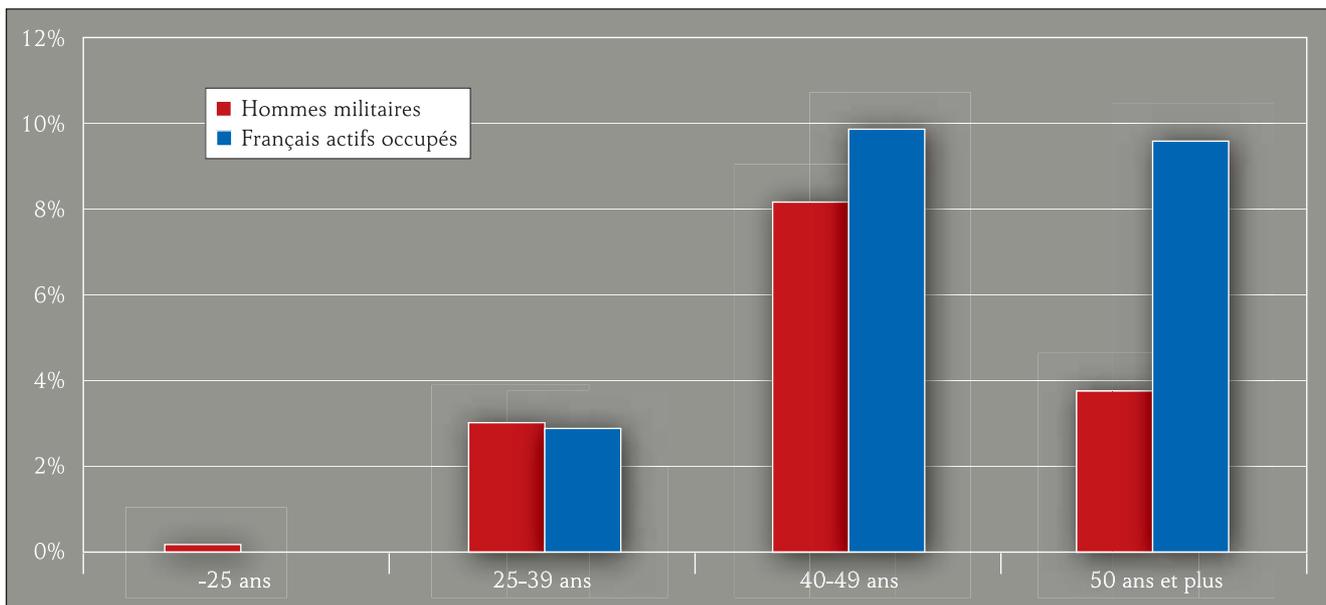
Champ : ensemble des militaires en activité – population française masculine de 18-60 ans et féminine de 15-55 ans – divorcés selon l'état civil au moment de l'enquête (ne sont donc pas comptés ceux qui sont remariés).

Lecture : dans la tranche d'âge des 40-49 ans, 8,2% des hommes militaires sont divorcés selon l'état civil ; cette proportion est de 9,9% parmi les hommes français actifs occupés.

Graphique 2 - Proportion de divorcées parmi les femmes militaires et les femmes françaises actives occupées (cf. tableau 9)



Graphique 3 - Proportion de divorcés parmi les hommes militaires et les hommes français actifs occupés (cf. tableau 9)



2.3.2 - PROPORTION DE MILITAIRES AYANT CONNU UN DIVORCE

Le tableau ci-dessous donne, par tranche d'âge, la proportion de militaires qui ont été mariés au moins une fois et qui ont connu au moins un divorce. Les divorcés remariés sont donc pris en compte ici, alors qu'ils n'apparaissent pas dans les données du tableau précédent.

Tableau 10 - Proportion d'hommes et de femmes militaires ayant connu un divorce, par tranche d'âge

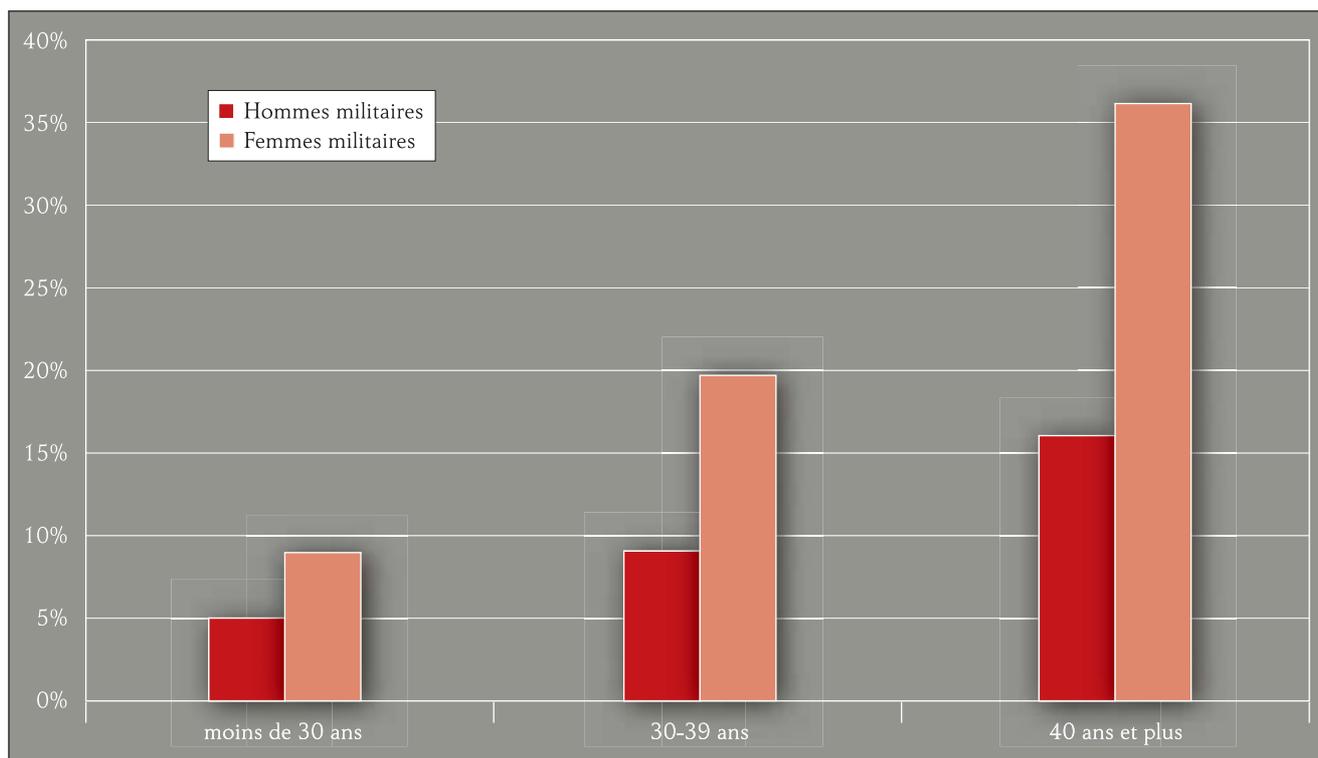
	% d'hommes militaires ayant connu au moins un divorce	% de femmes militaires ayant connu au moins un divorce	% de militaires ayant connu au moins un divorce
moins de 30 ans	5,1	8,7	5,6
30-39 ans	8,9	19,4	9,7
40 ans et plus	16,6	36,6	17,5
ensemble	11,6	21,3	12,3

Sources : Observatoire social de la défense – enquête «les militaires et leurs familles» 2001 (tableau 2.6.2 – p. 55).

Champ : ensemble des militaires en activité ayant été mariés au moins une fois.

Lecture : parmi les hommes militaires de moins de 30 ans qui se sont mariés au moins une fois, 5,1% ont divorcé au moins une fois.

Graphique 4 - Pourcentage d'hommes et de femmes militaires ayant connu un divorce (cf. tableau 10)



Parmi les femmes militaires âgées de 40 ans et plus et mariées au moins une fois, plus d'une sur trois a connu au moins un divorce.

2.3.3 - LE NOMBRE DE DIVORCES PRONONCES DANS L'ANNEE

N.B. : l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2005, de la procédure de divorce par consentement mutuel a raccourci les délais de procédure, ce qui pu entraîner mécaniquement un accroissement du nombre de divorces prononcés en 2005.

Tableau 11 – Nombre et taux annuels de divorces dans la société française

	Divorces prononcés dans l'année	Taux de divorces pour 1000 couples mariés
1971	41 628	3,4
1981	87 615	6,8
2001	112 631	9,3
2002	115 861	9,5
2003	125 175	10,3
2004	131 335	10,9
2005	155 253	12,85

Sources : INSEE jusqu'à 2004 (situation démographique - septembre 2006) - ministère de la justice pour 2005 («les chiffres-clés de la justice à fin 2005», octobre 2006, p.13).

Champ : France métropolitaine.

Lecture : 155 253 divorces ont été prononcés en 2005, soit un taux de 12,85 divorces dans l'année pour 1000 couples mariés.

N.B. : le taux de divorce pour 2005 a été calculé en supposant que le nombre de couples mariés était le même en 2005 qu'en 2004.

Tableau 12 - Nombre annuel de divorces parmi les militaires

	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	Ensemble
2002	180	1 300	135	1 615
2003	178	1 146	153	1 477
2004	158	1 294	199	1 651
2005	210	1 735	286	2 231

Sources : Ministère de la défense (décompte à partir des changements de situation de famille entre deux années consécutives).

Champ : militaires en activité de service (terre, air, marine, gendarmerie) au cours des années 2002 à 2005.

Lecture : parmi les officiers mariés, 210 ont divorcé en 2005.

Tableau 13 - Taux annuel de divorces pour 1000 couples mariés parmi les militaires, par catégorie hiérarchique

	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	Ensemble
2002	8,1	11,3	11,4	10,8
2003	8,0	10,2	12,3	10,0
2004	6,8	11,4	13,5	10,9
2005	8,6	15,5	17,5	14,6

Sources : Ministère de la défense.

Champ : militaires en activité de service au cours des années 2002 à 2005.

Lecture : pour 1000 officiers mariés, 8,6 ont divorcé au cours de l'année 2005.

Graphique 5 - Taux annuel de divorces pour 1000 couples mariés (cf. tableaux 11 et 13)

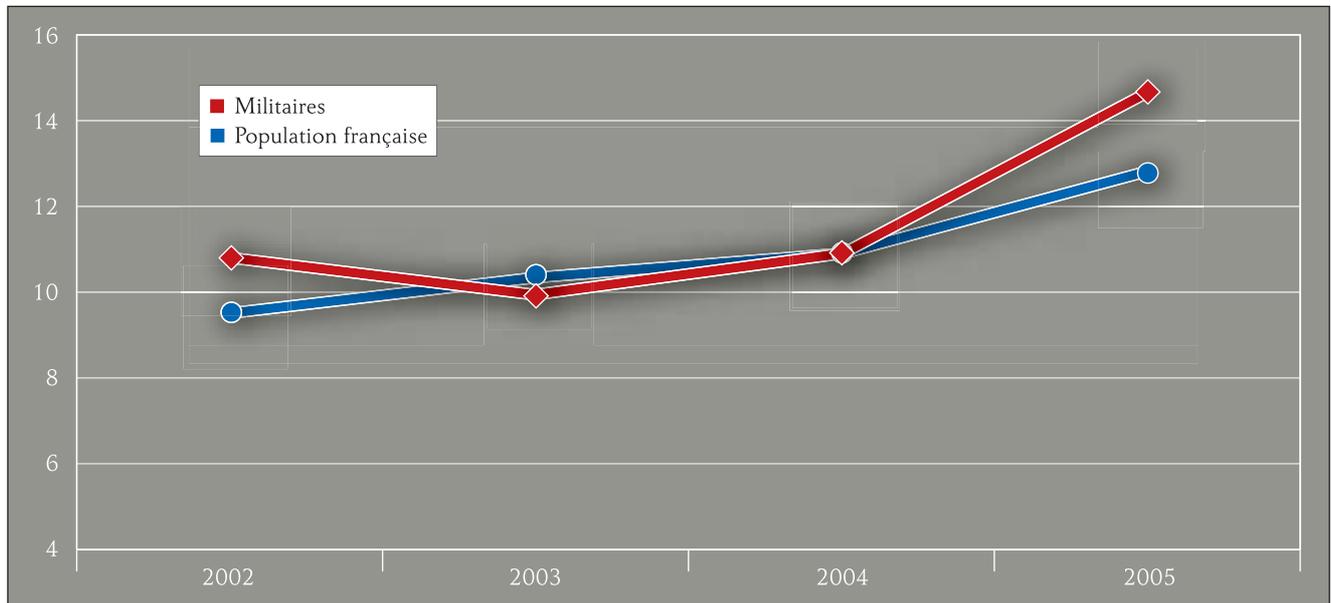


Tableau 14 - Taux annuel de divorces pour 1000 couples mariés parmi les militaires, par armée

	Terre	Marine	Air	Gendarmerie	Ensemble
2002	4,6	17,2	5,1	15,6	10,8
2003	6,3	14,2	8,8	11,6	10,0
2004	6,8	15,1	10,7	12,6	10,9
2005	10,1	19,7	16,7	15,5	14,6

Sources : Ministère de la défense.

Champ : militaires en activité de service au cours des années 2002 à 2005.

Lecture : pour 1000 militaires de l'armée de terre mariés, 10,1 ont divorcé en 2005.